



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychomotriciens

Question écrite n° 74710

Texte de la question

Mme Marie-Arlette Carlotti attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la refonte du programme des études et la reconnaissance du diplôme d'État de psychomotricien au grade de master. Alors qu'en 2008 un chantier de réforme des professions de la santé avait été lancé pour actualiser les champs de compétences et faire évoluer la formation initiale des futurs professionnels, depuis trois ans les travaux concernant la profession de psychomotricien sont interrompus. Les psychomotriciens s'inquiètent de la lenteur des avancées concernant cette formation initiale de trois ans, reconnue au grade de licence, qui ne permet plus aujourd'hui d'intégrer un assez grand nombre de connaissances. Afin de répondre aux nouveaux besoins de la population en matière de santé, il paraît nécessaire d'augmenter le nombre d'années d'études à cinq ans. De plus, le grade de master inscrirait la formation des psychomotriciens dans une dimension européenne, dans le cadre des accords européens de Bologne, correspondant à la réforme LMD. La revalorisation de ce cursus de formation permettrait ainsi d'élargir les connaissances requises essentielles à l'exercice de ce métier de santé publique nationale, pour garantir aux français des soins psychomoteurs de meilleure qualité.

Texte de la réponse

A la suite des conclusions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la poursuite du processus d'intégration des formations paramédicales dans le dispositif licence-master-doctorat que la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a diligenté avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, plusieurs professions, dont les psychomotriciens, sont dans l'attente de la reprise des travaux les concernant. La ministre souhaite qu'ils puissent reprendre très rapidement et que dans ce cadre les travaux de réingénierie de la formation des psychomotriciens puissent aboutir à la formation la plus adaptée aux besoins de santé de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Arlette Carlotti](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74710

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 7 juillet 2015

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1242

Réponse publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5743